

Comment les renseignements marocains créent des fake news

L'HYSTÉRIQUE CABALE CONTRE HAFID DERRADJI

Page 24

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7201 – MARDI 25 JANVIER 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Tribunal de Sidi M'hamed

LE PROCÈS DE TAYEB LOUH REPORTÉ

Page 5

VISITE DU PRÉSIDENT TEBBOUNE EN EGYPTE

DES DOSSIERS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES AU MENU

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a entamé, hier, une visite de travail et de fraternité de deux jours en République arabe d'Egypte. Cette visite permettra de renforcer les relations historiques et politiques entre les deux pays, de promouvoir la coopération bilatérale et de poursuivre la coordination et la concertation sur les principales questions arabes et régionales d'intérêt commun.

Page 3



COVID-19

Plaidoyer pour des tests antigéniques gratuits

Page 2

PERMIS DE CONDUIRE

Plus de retrait à partir du 1er février

Page 5

CAN 2021

La CAF inflige une amende à l'Algérie

Page 12

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

SELON L'OMS

Il est possible de mettre fin à la phase aiguë de la pandémie

IL EST POSSIBLE de mettre fin à la phase aiguë de la pandémie cette année, a affirmé lundi le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, même si le Covid-19 provoque un décès toutes les 12 secondes dans le monde.
«Nous pouvons mettre fin à la phase aiguë de la pandémie cette année - nous pouvons mettre fin au Covid-19 en tant qu'urgence sanitaire mondiale», le niveau d'alerte le plus élevé, a déclaré M. Tedros.
Il a néanmoins averti qu'»il est dangereux de supposer que (le variant très contagieux) Omicron sera le dernier variant ou de parler de fin de partie», car les conditions sont «idéales» actuellement dans le monde pour que d'autres variants émergent, y compris des variants plus transmissibles et plus virulents.
Pour mettre fin à la phase aiguë de la pandémie, les pays ne doivent pas rester les bras croisés, et doivent entre autres lutter contre l'iniquité vaccinale, surveiller le virus et ses variants et prendre des mesures de restrictions adaptées, a-t-il expliqué à l'occasion de l'ouverture du Comité exécutif de l'OMS, qui se réunit cette semaine à Genève (Suisse).
Le responsable de l'OMS demande inlassablement depuis des semaines aux Etats membres d'accélérer la distribution de vaccins dans les pays pauvres, avec pour objectif de parvenir à vacciner 70% de la population de chaque pays mi-2022.
La moitié des 194 Etats membres de l'OMS ont déjà raté l'objectif de 40% de couverture vaccinale pour fin 2021, selon l'OMS.
En moyenne, la semaine dernière, le Covid-19 a fait un décès toutes les 12 secondes, et 100 cas ont été signalés toutes les trois secondes, a indiqué le Dr Tedros.
L'apparition du variant «préoccupant» Omicron en novembre a fait bondir les cas dans le monde, avec plus de 80 millions de cas signalés depuis.
«Jusqu'à présent, l'explosion des cas n'a pas été suivie d'une flambée des décès, même si ceux-ci augmentent dans toutes les régions, en particulier en Afrique, la région qui a le moins accès aux vaccins», a affirmé le chef de l'OMS.
«Il est vrai que nous vivrons avec le Covid dans un avenir prévisible (...) mais apprendre à vivre avec le Covid ne doit pas signifier que nous devons lui laisser la voie libre. Cela ne doit pas signifier que nous devions accepter que près de 50.000 personnes décèdent chaque semaine d'une maladie que l'on peut prévenir et traiter», a-t-il prévenu.

M. D.

COÛT TRÈS ÉLEVÉ DES TESTS DE DÉPISTAGE DU CORONAVIRUS

Plaidoyer pour des tests antigéniques gratuits

Les tests de dépistage du coronavirus mettent à rude épreuve le portefeuille des Algériens, surtout que le recours au dépistage a augmenté ces derniers jours avec la progression rapide du variant Omicron. D'où les appels à rendre accessibles les tests antigéniques dans les hôpitaux.

En plus du coût des équipements de protection contre le coronavirus (masque, solution hydroalcoolique…), les dépenses des Algériens augmentent avec les tests de dépistage du coronavirus. Avec un PCR à pas moins de 8 000 DA, un test antigénique à 3 000 DA, voire plus, le dépistage coûte cher. Nombreux sont ceux qui se rabattent sur les autotests qui sont plus ou moins accessibles. Ils sont vendus entre 750 à 1 200 DA. N'empêche, les frais du dépistage du coronavirus pèsent sur les familles algériennes, surtout quand il s'agit de dépister tous les membres de la famille. Chose qui est systématique, notamment avec la propagation du variant Omicron. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de rendre plus accessible ces tests de dépistage. Mettant en avant l'instruction du président de la République lors de sa réunion avec le comité scientifique, lequel a appelé à rendre accessible pour tous les tests, le président de la Société algérienne d'immunologie, le Pr Kamel Djenouhat a lancé un appel aux responsables des structures hospitalières pour rendre disponibles et accessibles les tests antigéniques. «Je demande à tous les directeurs des structures hospitalières d'acheter ces tests antigéniques, qui ne sont pas chers, et de les rendre accessibles», a-t-il indiqué, hier, lors de son intervention sur les ondes de la Chaîne 3, affirmant que le prix des tests est hors de portée des citoyens. «3 000, 4 000 DA pour un test, c'est trop ! Surtout lorsque plusieurs membres d'une même famille sont atteints. Ce n'est pas évident », a-t-il précisé.
Interrogé sur la fiabilité des tests antigéniques en comparaison avec le PCR, le Pr Djenouhat a expliqué que la différence entre les deux



n'est pas au niveau de la fiabilité mais plutôt de la sensibilité. «La seule différence , c'est que le PCR se positive un jour avant l'antigénique», a-t-il indiqué, précisant qu'avec l'Omicron, le test antigénique ne se révèle positif qu'à partir du quatrième ou cinquième jour et il reste positif jusqu'à huit à dix jours. S'agissant des autotests, qui sont de plus en plus utilisés par la population, l'intervenant a affirmé ne pas être contre leur vente. «Vu l'afflux sur les laboratoires, je préconise la vente ou la mise à disponibilité de ces tests pour une prise en charge précoce des malades», a signalé le président de la Société algérienne d'immunologie, qui prédit le pic des contaminations pour les tous prochains jours. Pour ce qui est de la propagation rapide du variant Omicron, l'invité de la rédaction de la radio a affirmé que cette situation était prévisible. «On s'attendait à cette augmentation des contaminations. Heureusement que l'Omicron est plus au moins bénin et que les demandes d'hospitalisation ne suivent pas le nombre des contaminations», a-t-il souligné. Se fiant aux dernières données de l'Institut Pasteur, il a fait savoir que «dans 60% des cas de contamination, il s'agit du variant Omicron, et on ira vers les 90 à 100% dans les prochains jours».
Il a, par ailleurs, démenti le fait que les structures sanitaires soient saturées, soulignant, cependant, le fait que la situation demeure inquiétante bien qu'elle soit maîtrisable. «On tient périodiquement des réunions pour voir l'état d'évolution des demandes de lits d'hospitalisation. On n'a pas encore atteint le maximum», a-t-il indiqué.

Lilia Aït Akli

TIZI OUZOU

Une situation sanitaire très préoccupante

De notre bureau, Saïd Tissegouine

LA SITUATION sanitaire due à la Covid-19 est très préoccupante dans la wilaya de Tizi Ouzou depuis, notamment, l'arrivée de la quatrième vague depuis le mois de novembre 2021. La contagiosité d'Omicron se développe trois fois plus vite que le variant Delta. C'est ce qu'a indiqué le directeur de la santé et de la population (DSP), le Dr Mohamed Mokhtari, dans une conférence de presse qu'il a animée avant-hier, tard dans l'après-midi, conjointement avec le directeur de l'éducation , Ahmed Lalaoui, au siège de la wilaya. Cependant, le Dr Mohamed Mokhtari a précisé que le variant Omicron est moins virulent que le Delta. Dans ce sens, il a indiqué que toutes les mesures de lutte contre la Covid-19, notamment l'outil médical, ont été prises. Pour appuyer ses dires, le DSP a relevé que les autorités médicales disposent de 18 évaporateurs d'oxygène, 110 000 litres d'oxygène en stock et 29 générateurs d'oxygène, dont deux viennent d'être acquis et seront livrés pour les structures médicales de Djemaâ N'Sarridj, daïra de Mekla et d'Iferhounène. Cependant, en dépit de ces moyens matériels, non des moindres, le conférencier a assuré que la meilleure parade contre la Covid-19 reste la vaccination. C'est sans doute pour souligner l'importance de la vaccination qu'il a indiqué que tous les patients atteints de la Covid-19 se trouvant dans le service de réanimation ne sont pas vaccinés et que 94% des patients hospitalisés à cause de ce virus ne sont pas non plus vaccinés. Concernant l'ensemble des données chiffrées, le Dr Mohamed Mokhtari a noté que 345 personnes ont été hospitalisées, dont 26 se trouvent en service de réanimation, au cours de des dernières 24 heures. S'agissant des décès, l'orateur s'est montré prudent. En effet, au lieu d'avancer un chiffre précis, il s'est contenté de dire que les services hospitaliers compétents enregistrent en moyenne un décès tous les deux jours. Partant donc de cette moyenne, on peut déduire que depuis le début de la deuxième décade du mois de novembre 2021 au 22 janvier 2022, le nombre de décès dus à la Covid-19 serait de 74. Il convient de rappeler que le conférencier n'a jamais prononcé ce chiffre. Le DSP a également reconnu que le variant Omicron n'épargne pas les enfants. Il n'a pas cité le nombre d'enfants touchés par ce variant et, certainement, ils ne sont pas nombreux. En effet, l'orateur a parlé de «quelques enfants touchés et hospitalisés à l'EPH de Tigzirt. Pour sa part, Ahmed Lalaoui, en sa qualité de directeur de l'éducation de la wilaya, a dit d'emblée que sur l'ensemble des établissements éducatifs que compte la wilaya, 120 écoles sont touchées et 3 d'entre elles sont fermées. Il s'agit de deux lycées (Tizi Ouzou et Aïn El-Hammam) et d'une école privée d'Azazga. M. Laloui, qui ne déplore aucun décès d'enfant scolarisé parmi sa famille éducative, reconnaît cependant que parmi les élèves, 334 cas sont enregistrés. Dans le corps enseignant, 117 personnes sont touchées. Parmi les personnels administratifs et travailleurs, le nombre de cas enregistré est de 93. S'agissant de l'opération vaccinale, Ahmed Lalaoui a indiqué qu'elle a touché 2 283 enseignants, soit un taux de 14,65%, 1 442 administrateurs, soit un taux de 23,29% et 961 travailleurs, soit un taux de 24, 09%. Il ressort que l'ensemble des personnes vaccinées est de 4 731, soit un taux de 20,54% seulement. S'agissant de l'ensemble de la population de la wilaya, le DSP a indiqué que la première dose du vaccin a touché 266 567 personnes, soit un taux de 48,02%. La deuxième dose a touché 166 496 individus, soit 30-43% et la troisième dose 5 947 individus. A la question du Jeune Indépendant de savoir si la communauté médicale a des preuves formelles que ces vaccins ne peuvent nullement causer d'effets secondaires aux personnes concernées, le Dr Mohamed Mokhtari a répondu que «sur les 266 000 vaccins effectués, aucun effet secondaire majeur n'a été enregistré». Il a ajouté : «De toute façon, nous n'avons pas le choix.» Interrogé sur son avis quant à l'obligation du vaccin, le DSP a indiqué que son souhait est de voir l'ensemble de la population accepter de se faire vacciner volontairement. C'est pourquoi il a rappelé, à maintes reprises, l'intérêt de tout un chacun à se faire vacciner.

TEBBOUNE EN VISITE DE TRAVAIL EN EGYPTE

Des dossiers politiques et économiques au menu

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a entamé, hier, une visite de travail et de fraternité de deux jours en République arabe d'Egypte.



Le Président Tebboune a été accueilli, à l'aéroport international du Caire, par le président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi et de hauts responsable égyptiens.

Le Président de la République est accompagné d'une délégation ministérielle composée du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, du ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'économie de la connaissance et des startups, Yacine El-Mahdi Oualid et de la ministre de la Culture et des Arts, Wafaa Chaalal.

Cette visite vise à hisser les relations bilatérales à la hauteur des relations historiques et politiques unissant les deux pays.

La visite du président Tebboune en Egypte, pays frère, intervient après celle effectuée, il y a environ une semaine, par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, en qualité d'Envoyé personnel du président de la République.

La visite de travail et de fraternité qu'effectue en Egypte le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, permettra de renforcer les relations historiques et politiques entre les deux pays, de promouvoir la coopération bilatérale et de poursuivre la coordination et la concertation sur les principales questions arabes et régionales d'intérêt commun.

Les relations algéro-égyptiennes connaissent une dynamique à la faveur des échanges de visites entre responsables des deux pays, la plus récente étant celle effectuée la semaine dernière en Egypte par le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, en qualité d'Envoyé personnel du président de la République. Auparavant, le Général de Corps d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), s'était également rendu au Caire, en qualité de représentant du président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, pour prendre part au 2e Salon de défense «EDEX-2021».

Marquées par la coordination et la concertation, les relations entre les deux pays sont un modèle de coopération et de solidarité entre les pays arabes et africains, comme en témoignent les contacts permanents entre les dirigeants des deux pays pour discuter des derniers développements de la situation aux niveaux arabe et régional, notamment en ce qui concerne la crise libyenne, la question palestinienne, la préparation du prochain Sommet arabe, prévu en Algérie, et la promotion de l'action arabe commune.

Dans ce contexte, les consultations entre l'Algérie et l'Egypte sur la question libyenne se poursuivent depuis le début de la crise en vue de trouver une solution politique inter-libyenne qui conduise à une sortie de la phase de transition et à l'élection d'une direction légitime. Une élection qui préserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye, en la mettant à l'abri de toute ingérence qui ne fait qu'envenimer la situation, notamment avec la présence de forces étrangères.

En marge du 8e séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, tenu en décembre dernier à Oran, la vice-ministre des Affaires étrangères d'Egypte chargée des organisations africaines, Souha El Djoundi avait affirmé que «le rôle de l'Algérie, un pays respecté et sa voix entendue au sein de l'UA, est très important, fondé sur une vision claire et nette».

RENFORCEMENT DES RELATIONS ET DU PARTENARIAT

Les relations historiques algéro-égyptiennes, de par leur profondeur arabe et dimension africaine, se sont hissées ces dernières années à un niveau qui reflète le poids des deux pays aux plans arabe et africain, comme en témoigne la dynamique des concertations entre les directions des deux pays.

Au sujet du différend égypto-soudanais d'une part, et éthiopien, d'autre part, sur le barrage de la Renaissance, l'Algérie a engagé une médiation entre les trois parties pour rapprocher les points de vue et tenter de parvenir à une solution à ce conflit. Pour rappel, la première visite du Président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi après son accession au pouvoir en juillet 2014, était en Algérie, un geste reflétant la profondeur des relations qui lient les deux pays et les deux peuples frères.

Lors de cette visite, le président égyptien avait affirmé l'existence de «relations stratégiques communes» entre l'Algérie et l'Egypte outre «plusieurs questions» qui nécessitent un travail de concert entre les deux pays.

Au plan économique, cette visite constituera une opportunité pour renforcer la coopération entre les deux parties dans différents secteurs, d'autant que les dirigeants des deux pays veillent à hisser la coopération économique au niveau des relations historiques et politiques entre les deux parties. Cette visite de deux jours permettra de relancer les investissements entre les deux pays, en donnant une forte impulsion aux échanges commerciaux qui ne cessent de s'accroitre ces dernières années, des échanges qui ont dépassé les 747 millions de dollars en 2020, selon les chiffres avancés par le ministère du Commerce.

En 2020, la valeur des exportations algériennes vers l'Egypte avait atteint 188,04 millions de dollars contre 559,55 millions de dollars pour les importations.

L'Algérie entend renforcer les relations commerciales bilatérales et la coopération économique à travers la haute Commission mixte entre les deux pays, qui devrait bientôt se réunir, selon les déclarations du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, lors de sa visite en Egypte, la semaine dernière, en sa qualité d'envoyé spécial du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Dans ce cadre, l'ambassadeur de l'Algérie en Egypte, Abdelhamid Chebira s'était entretenu, mercredi dernier, avec la ministre de la Coopération internationale, Rania Al-Mashat, avec laquelle il a évoqué les relations économiques conjointes entre les deux pays dans divers domaines, ainsi que les préparatifs pour la tenue des travaux de la Haute commission mixte égypto-algérienne, a indiqué un communiqué du ministère égyptien de la Coopération internationale.

Lors de cette rencontre, la ministre égyptienne a exprimé son aspiration à renforcer les relations de la coopération bilatérale dans divers domaines, en profitant des grandes potentialités économiques que possèdent l'Egypte et l'Algérie, soulignant «le souci des dirigeants politiques des deux pays à surmonter tous les obstacles qui pourraient empêcher la réalisation de l'intégration économique à tous les niveaux».

Pour sa part, l'ambassadeur de l'Algérie en Egypte a exprimé son ambition de poursuivre la communication et la coordination pour booster la coopération bilatérale, ainsi que le souci des dirigeants des deux pays à les renforcer davantage, en vue d'aller de l'avant pour faire aboutir les efforts de développement déployés dans les deux pays.

S. Ould Brahim

ALGÉRIE-QATAR

Signature d'un mémorandum d'entente dans le domaine juridique

Un mémorandum d'entente pour la coopération juridique a été signé, lundi à Alger, entre l'Algérie et le Qatar, dans le cadre du renforcement des relations de coopération bilatérale dans le domaine juridique et la promotion de l'action judiciaire dans les deux pays.



Le mémorandum a été signé du côté algérien par le ministre de la Justice, garde des sceaux, Abderrachid Tabi et du côté qatari par son homologue Messaoud Ben Mohamed el Amiri.
A l'issue de la cérémonie de signature, M. Tabi a déclaré que «l'efficacité de l'action judiciaire passe inévitablement par l'ouverture sur les expériences internationales, d'où la signature de cet accord qui se veut un jalon important qui vient s'ajouter à une série d'accords signés entre l'Algérie et le Qatar.
Il a ajouté que «ce mécanisme juridique institutionnel favorisera l'échange entre les corps des magistrats des deux pays, concernant notamment les pratiques idoines visant à améliorer leur formation pour concrétiser les valeurs de justice et la souveraineté de la loi, au mieux des intérêts des citoyens des deux pays».
M. Tabi a souligné, en outre, que ce document «marquera un nouveau départ, en sus d'insuffler une nouvelle dynamique à la coopération entre les ministères de la Justice des deux pays et qui profitera notamment aux avocats, aux experts judiciaires et aux centres de recherches et écoles de formation des magistrats».
Le ministre a également mis en avant «l'importance du mécanisme d'activation des dispositions du mémorandum qui prévoient l'élaboration de programmes annuels dans divers domaines.
M. Tabi a évoqué «les relations historiques exceptionnelles unissant les peuples algérien et qatari, ajoutant «qu'il s'agit de relations profondes consolidées par des décennies de coopération entre les dirigeants des deux pays frères».
Après avoir rappelé «le soutien de l'Etat du Qatar à la lutte du peuple algérien et à sa Glorieuse guerre de libération, un soutien qui se poursuit à nos jours et qui reflète les relations de fraternité entre les deux peuples ainsi que la confiance mutuelle entre les deux Etats», M. Tabi a affirmé que ces relations «ont été renforcées et consolidées par un échange de visites entre les dirigeants des deux pays, tout en oeuvrant à leur promotion dans tous les domaines».
Il a souligné, en outre, «la spécificité de la relation entre l'Algérie et le Qatar, sachant que les deux pays comptent parmi les pays exportateurs de gaz naturel dans le monde, et sont des Etats pivots au sein de la Ligue arabe et dans la région du monde arabe, et partagent les mêmes positions sur nombre de questions».
Ce mémorandum intervient alors que le secteur de la justice en Algérie connaît des réformes qui traduisent clairement les aspirations du peuple algérien, des réformes issues de la Constitution initiée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en 2020 et qui a été cautionnée par les Algériens, a poursuivi le ministre, ajoutant que cette constitution prévoit des dispositions sans précédent qui consacre l'indépendance du pourvoir judiciaire ce qui est à même de rétablir la confiance du citoyen en la justice de son pays. Pour sa part, le ministre qatari de la Justice, Masoud Bin Mohammed Al Ameri, a rappelé que son pays «partageait avec l'Algérie des valeurs nobles en matière de justice et oeuvrent à consacrer les principes de l'Etat de droit et d'institutions».
Il a indiqué que sa visite en Algérie et sa rencontre avec son homologue M. Tabi, «vient consolider le riche parcours de coopération bilatérale dans les domaines judiciaire et juridique», soulignant que la signature du mémorandum d'entente constitue «un pas important» dans la coopération entre les deux pays et «augure de perspectives prometteuses pour le partenariat stratégique dont les assises ont été jetées par son altesse l'émir de l'Etat du Qatar, Cheikh Tamim ben Hamad Al-Thani et son frère le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune».
Le ministre qatari a en outre indiqué que «ce mémorandum ouvrira de nouvelles perspectives dans le cadre des aspirations communes et des orientations des dirigeants des deux pays».
Le mémorandum d'entente juridique signé entre l'Algérie et le Qatar prévoit, outre le préambule, une vingtaine d'articles portant sur l'échange d'expériences et d'expertises dans divers domaines juridiques pour la promotion de la formation notamment en matière d'élaboration de projets de conventions et de mémorandums d'entente.

S.O.B.

CONFÉDÉRATION ALGÉRIENNE DU PATRONAT CITOYEN

Discussions entre opérateurs économiques algériens et espagnols

DES DISCUSSIONS entre des opérateurs économiques algériens et espagnols ont eu lieu, dimanche à Alger, permettant d'examiner les opportunités de partenariat entre les deux parties.
Organisées au siège de la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC), ces entrevues se sont tenues entre des membres de la CAPC, à leur tête son président, Sami Agli, et ceux de la délégation de l'Agence andalouse de promotion extérieure (Extenda).
Le but de cette rencontre était d'étudier les voies et moyens à même de renforcer les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Espagne, en consolidant le rapprochement entre les chefs d'entreprises des deux pays, ont expliqué les organisateurs.
Les échanges entre les membres des deux délégations s'inscrivent dans la perspective de tisser des liens et créer une synergie entre les entreprises des deux pays afin de pouvoir conclure des partenariats gagnant-gagnant. Il s'agit aussi de renforcer les échanges entre les opérateurs économiques des deux pays, profiter des potentialités qui existent, et de la proximité de l'espace maritime entre l'Algérie et l'Espagne pour fructifier le partenariat et rétablir le transfert des technologies et du savoir-faire dans le domaine agroalimentaire, notamment.
L'Extenda est l'organisme qui accompagne les entreprises andalouses dans leur développement à l'international, et réunit les entreprises provenant de tous secteurs d'activité.

H. B.

SONELGAZ

Instructions pour accélérer la réalisation des centrales électriques

LE PDG du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal a donné, dimanche à Alger, des «instructions fermes» pour accélérer la cadence de réalisation des centrales électriques, soulignant l'importance de ces projets dans le développement du système électrique du pays, a indiqué un communiqué du groupe.
M. Adjal a donné ces instructions lors d'une réunion qu'il a présidée, ayant regroupé le PDG de la Société de production de l'électricité (SPE), Khaled Nouasri, le PDG de la Compagnie de l'engineering de l'électricité et du gaz (CEEG), Mahieddine Yantren ainsi que des cadres dirigeants du groupe, ajoute la même source. La réunion a passé en revue et examiné l'état d'avancement des travaux de centrales électriques en cours de réalisation, selon le communiqué.
Il s'agit de la centrale électrique de la wilaya de Mostaganem qui peut, dès sa mise en service, assurer une production de plus de 1.450 mégawatts et de la centrale électrique de la commune d'Oumache (Biskra), précise le groupe. A cet effet, M. Adjal a donné des instructions et des orientations «fermes» pour accélérer la ca dence de réalisation et prendre en charge à temps toutes les préoccupations, soulignant «la nécessité de le tenir informé périodiquement de l'état d'avancement des projets vitaux pour en débattre lors des prochaines réunions».
Le Pdg de Sonelgaz a mis l'accent sur l'importance de ces projets et leur rôle dans le développement du système électrique du pays, conclut le communiqué.

M. B.

UNE NOUVELLE PROCÉDURE A ÉTÉ MISE EN PLACE

Fin du retrait de permis

Face au terrorisme routier le gouvernement prône une nouvelle mesure, en décidant de suspendre à partir du 1er février le retrait de permis de conduire. Une nouvelle procédure a été mise en place par les ministères de l'Intérieur et des Transports, en attendant l'entrée en vigueur du permis à points.



Selon une instruction interministérielle adressée aux walis jeudi 20 janvier, la procédure de suspension ou d'annulation du permis de conduire par les commissions de wilaya sera gelée à compter du 1er février. Le document précise qu'il sera tenu compte des dispositions de la loi relative à l'organisation, la sécurité et la police de la circulation routière du 16 février 2019. Il y est précisé qu'en cas d'infraction, le permis de conduire doit faire l'objet d'une rétention de la part de l'agent de l'ordre qui a constaté le non-respect des dispositions du code de la route par le conducteur. « La rétention du permis de conduire (…) n'est pas suspensive de la capacité de conduire pour la même durée », est-il mentionné. Dorénavant, et en l'absence de retrait de permis, les policiers ou gendarmes pourront garder les permis des conducteurs ayant commis des infractions et leur donner à la place un document qui va leur permettre de conduire pendant une durée de dix jours. Les contrevenants pourront payer les amendes dans un délai de 45 jours au maximum.

Dans le cas de non-paiement de l'amende forfaitaire relevant des contraventions après le délai de 45 jours à compter de la date de la constatation de l'infraction, le procès-verbal est transmis à la juridiction compétente, accompagné du permis de conduire avec une majoration de l'amende à son taux maximum.

Mais en cas d'infractions au code de la route, un dossier comprenant le permis de conduire et le procès-verbal de constatation de la faute sera directement transmis à la justice. Le retrait automatique du permis a lésé beaucoup d'automobilistes auteurs d'infractions mineures.

L'Algérie a été endeuillée en 2021 par la mort de près de 3 000 personnes dans des accidents de la route.

Selon le bilan annuel de la DGSN, l'Algérie a enregistré 3 061 morts et 29 763 blessés dans 22 000 accidents de la route à travers le pays.

Le facteur humain était la principale cause dans plus de 96 % de ces accidents induits notamment, par le non-respect du Code de la route, le non-respect de la distance de sécurité, l'excès de vitesse, la fatigue, le manque de vigilance au volant et d'autres facteurs à l'état du véhicule.

Nassim Mecheri

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

Le procès de Tayeb Louh reporté au 7 février

LE PROCÈS tant attendu de l'ancien ministre de la Justice et garde des Sceaux, Tayeb Louh, et de l'ancien inspecteur général de la tutelle Tayeb Ben Hachem ainsi que des ex-cadres, dont des magistrats, impliqués pour trafic d'influence, abus d'autorité et ingérence dans le travail des magistrats exerçant à travers les différentes juridictions du pays a été renvoyé au 7 février prochain.

Le lourd dossier de ces ex-cadres de l'Etat a été confié au président du pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'hamed, en l'occurrence Kamel Ben Boudiaf, qui a décidé de reporter le procès suite à l'absence des avocats de la défense constitués dans cette affaire, qui est liée à l'acquisition de pas moins de 1 000 bracelets infectés. Par ailleurs, l'ancien premier responsable du secteur de la justice est également impliqué dans une autre affaire relative à la partialité dans la prononciation des jugements.

Pour rappel, le président du tribunal criminel d'Alger a décidé, en novembre 2021, de déférer le dossier des magistrats soupçonnés de partialité dans les jugements au tribunal correctionnel de Sidi M'hamed. Parmi les juges qui devront comparaître devant le président du tribunal figure notamment la seule femme procureur général, Djamila Zigha, qui a occupé le poste de présidente de la chambre d'accusation de la cour d'Alger avant qu'elle soit promue en qualité de première responsable du parquet général de la cour de Boumerdès en 2014.

Elle est accusée au même titre que des ex-cadres du ministère de la Justice, dont Hamid Bouhadi, qui se chargeait du département de la communication, et de Mohamed Ben Sedira dans le cadre de l'affaire de Chakib Khelil, où ils ont donné de fermes directives pour libérer un inculpé qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt.

Il convient de signaler que l'ex-ministre de la Justice, Tayeb Louh, poursuivi pour entrave au bon déroulement de la justice, faux en écriture officielle et incitation à la partialité, a écopé d'une peine de 6 ans de prison ferme. Le même accusé a été condamné à une amende de 200 000 DA

L'ancien inspecteur général du même ministère, Tayeb Belhachem, a été condamné à 2 ans de prison ferme et à une amende de 200 000 DA.

Said Bouteflika, frère et conseiller de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika, a été également condamné à 2 ans de prison ferme et à une amende de 100 000 DA.

Pour sa part, l'homme d'affaires Ali Haddad a écopé de la même peine.

Le tribunal a acquitté les autres accusés, à savoir l'ancien secrétaire général du ministère de la Justice, Zouaoui Laâdjine, les juges Mokhtar Belahrach, Sid Ahmed Samoun et Khaled Bey, ainsi que l'avocat Mustapha Derfouf.

L'ex-candidate aux législatives de mai 2017 pour la circonscription de Ghardaïa, Meriem Benkhalifa, a également été acquittée.

Ces derniers étaient poursuivis pour leurs interventions, sur instructions de l'ancien ministre de la Justice Tayeb Louh, dans la falsification de documents officiels et de jugements.

Parmi les affaires présentées, l'affaire d'annulation du mandat d'arrêt international émis contre l'ancien ministre de l'Energie, Chakib Khelil, ainsi que l'affaire d'intervention, sur ordre du ministre de la Justice Tayeb Louh, en vue de falsifier un procès-verbal.

Redouane Hannachi

UNE TENTATIVE D'ÉMIGRATION CLANDESTINE DÉJOUÉE

Huit personnes arrêtées à Annaba

LES ÉLÉMENTS de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale d'El Bouni dans wilaya de Annaba ont réussi avant hier dimanche à déjouer une tentative d'émigration clandestine à partir des côtes annabies. Huit personnes âgées entre 21 et 35 ans originaires de la ville sidérurgique impliquées dans le réseau criminel ont été arrêtées.

L'opération menée sur la base d'informations parvenues au siège de la brigade faisant état d'une future tentative d'émigration illégale à bord d'une embarcation de plaisance à laquelle prendraient part plusieurs clandestins à partir de la plage de Sidi Salem à la côte Est de Annaba, à destination de l'ile de Sardaigne à quelques 280 kilomètres à vol d'oiseau, apprend-on de source digne de foi. Des investigations et recherches approfondies menées sur le terrain par les enquêteurs de la brigade aboutirent à l'identification puis à l'arrestation des membres du groupe au nombre de huit. D'importantes sommes d'argent en monnaie nationale et étrangère, sept téléphones portables utilisés par le réseau pour communiquer avec les candidats au départ ainsi que plusieurs accessoires de marin et des appareils de géolocalisation (GPS) ont été saisis au cours de l'opération. Une embarcation fin prête et deux véhicules touristiques utilisés par les membres du groupe pour leurs déplacements ont également été récupérés.

Conduits au siège de la brigade où ils ont été soumis à l'interrogatoire des enquêteurs, les mis en cause seront présentés prochainement devant la juridiction territorialement compétente, précise la même source.

Ces derniers jours, et au vu de la relative amélioration des conditions climatiques et l'accalmie qui en découle en haute mer, une intensification des tentatives de rejoindre la rive nord de la Méditerranée a été enregistré à travers les différentes villes côtières du pays.

Amine B.

COMMERCE À MÉDÉA

61 contraventions enregistrées

LA DIRECTION du commerce et de la promotion des exportations de la wilaya de Médéa a pris un certain nombre de dispositions rentrant dans le cadre de la prévention contre la propagation de la pandémie, dont l'application concerne l'ensemble des opérateurs économiques.

En effet, les nouvelles dispositions décidées par ladite administration comprennent des mesures de fermeture immédiate de tout commerce où il est constaté l'absence des règles de prévention et le non respect du protocole sanitaire.

Les mesures de restrictions concernent aussi bien les salles des fêtes qui ne doivent accueillir plus de 50 % de leurs capacités et exiger le pass sanitaire aux invités avant leur entrée à l'intérieur des salles, que les cafés, les restaurants, les fast-foods qui ne doivent plus installer de tables et de chaises et de n'assurer que des prestations en mode à emporter à leur clientèle.

Quant aux bains maures, ils ne sont pas concernés par la mesure de fermeture et doivent rester fermés en attendant la publication officielle d'un arrêté du wali dans les brefs délais.

Pour garantir une plus grande application des restrictions imposées, des sorties sur terrain sont organisées par les services de la direction du commerce et de la promotion des exportations qui a intensifié les contrôles, effectuant 288 interventions qui se sont soldés par le recensement de 61 contraventions qui ont donné lieu à la rédaction 58 mises en demeure et 3 décisions de fermeture administrative de locaux.

De Médéa, Nabil B.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 05:59 | 12:41 | 15:26 | 17:46 | 19:14 | 06:03 | 12:46 | 15:32 | 17:52 | 19:19 | 06:17 | 13:00 | 15:47 | 18:07 | 19:33 | 06:04 | 12:51 | 15:46 | 18:06 | 19:28 | 06:24 | 13:07 | 15:53 | 18:14 | 19:40 | 06:29 | 13:12 | 15:59 | 18:19 | 19:45 | 06:32 | 13:15 | 16:02 | 18:23 | 19:49 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7201 – MARDI 25 JANVIER 2022

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	15°	5°
Oran	16°	7°
Constantine	13°	-2°
Ouargla	16°	4°

COMMENT LES RENSEIGNEMENTS MAROCAINS CRÉENT DES FAKE NEWS

L'hystérique cabale du Makhzen contre Hafid Derradji

La campagne anti-algérienne suggérée et lancée par des laboratoires sionistes au profit du régime du Makhzen se poursuit.



Alors que l'affaire d'espionnage Pegasus n'a pas encore livré tous ses secrets, ainsi que la minutieuse opération d'appropriation du patrimoine culturel, artistique, musical, archéologique, anthropologique et historique algérien, c'est maintenant le tour au lynchage des personnalités algériennes les plus populaires. Objectif inavoué est de les discréditer au quotidien, de les dénigrer ouvertement devant leurs familles et leurs fans, les déstabiliser et les esseuler dans leur milieu professionnel et les acculer tous les jours. Un véritable métier moderne, dévolu aux milliers de mouches électroniques, qui sévissent d'une manière irresponsable et avec ignominie dans les réseaux sociaux. L'attaque est ciblée, orchestrée comme un lynchage. La technique est certes primitive, mais dénote déjà le degré de haine qui dépasse tous les entendements.

En fait, derrière ce ciblage systématique de personnages connus dans le monde des médias, c'est son pays d'origine qui est visé, son histoire, son intégrité et sa souveraineté. L'Algérie semble hanter durablement le régime marocain depuis sa normalisation officielle avec l'entité sioniste.

Sinon comment expliquer la mobilisation incroyable des journalistes et d'internautes marocains contre tout ce qui est algérien ? Comment expliquer cette rageuse campagne qui frise le délire contre le journaliste sportif algérien Hafid Derradji ? Dernière manœuvre de ce sombre scénarii est cette plainte déposée par un collectif d'avocats, au service des services secrets marocains. Ce groupe a officiellement déposé sa pseudo-requête à Doha au motif qu'il s'agit de cybercriminalité. Derradji est accusé de tous les maux, dont de porter atteinte à « l'honorabilité du peuple marocain et de ses femmes ». Ces avocats exigent même de son employeur, la chaîne Bein Sports de licencier Derradji. Des milliers d'appels d'internautes makhzeniens ont submergés la direction de cette chaîne mondiale. Pire que cela, c'est au tour de son collègue marocain, l'un des plus zélés au palais royal, Nacer Abdessamad, qui accuse Derradji sans preuve et sans montrer la moindre vérité. Il y a quelques semaines, ce même énergumène, connu pour ses accointances avec les services marocains, a été commandité pour attaquer d'une manière virulente contre un autre collègue, palestinien celui –ci, un certain Jamel Rayyane, qui avait dénoncé dans ses tweets le déni marocain à la cause palestinienne et la « harwala » à la normalisation avec Tel Aviv.

En fait, Derradji est ciblé depuis des mois. Mais, cette fois, l'offensive a débuté suite à une fausse accusation d'une marocaine qui a exhibé, sur une télé locale, un supposé « message insultant » de Derradji, proféré contre elle et contre les femmes marocaines. Selon elle, ce supposé message lui a été adressé sur twitter. Depuis, c'est la déferlante de fiel contre lui. Comme si cette femme a été le signal codé pour le déclenchement de la cabale électronique.

Le commentateur algérien a rapidement réagi, via son compte officiel, remerciant la direction de Twitter, d'avoir fermé un faux compte à son nom (Fake account), dénonçant au passage la fabrication de ce genre de fakenews. Il est clair que cette marocaine ne fait « jouer qu'une sale pièce, pire qu'un mauvais navet ». Des procédés dégoûtants que le Makhzen ne cesse de les fabriquer contre d'abord ses propres opposants politiques, les démocrates de son pays, les vrais patriotes, avant de les généraliser contre tous ceux qui disent non à l'occupation des territoires du Sahara occidental et à la « capitulation » à l'entité sioniste.

Des internautes ont adressé également des messages de soutien à Derradji, notamment de ses propres collègues, comme le célèbre présentateur vedette Rayyane, qui a dans un tweet révélé que lui aussi a fait l'objet d'attaques du même acabit. Ils lui ont même fabriqué au moyen de vils photomontages des vidéos révoltants, à la limite du porno.

Pour tous les observateurs de la Toile, la supercherie marocaine est plus que grossière. Usurper « l'identité » du journaliste algérien sur Twitter et faire croire à une tchatche ou conversation avec lui. Rien de plus facile par les temps qui courent. « C'est elle qui a écrit et a répondu en même temps. C'est elle qui s'est insultée elle-même ainsi que les Marocaines », accuse un internaute qui a pris la défense de Derradji.

Pour les observateurs, ces fake news à la sauce makhzeni ne vont pas cesser. D'autres personnalités algériennes de renom dans le monde médiatique, politique, sportif, musical et littéraire sont déjà ciblées. L'hostilité flagrante du régime marocain contre tout ce qui est authentiquement algérien et fondamentalement antisioniste va davantage se manifester dans les réseaux sociaux. Des futurs épisodes de ces guerres de quatrième génération.

Mohamed K.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE YOSEIKAN BUDO

Ahmed Bouaraba, élu à la présidence de l'instance

LES MEMBRES de l'Assemblée Générale Élective (AGE) de la Fédération Algérienne de Yoseikan Budo (FAYB) ont élu Ahmed Bouaraba, président de la FAYB ainsi que les membres du bureau fédéral pour le reste du cycle olympique 2021-2024.

A cette occasion, le nouveau président de la FAYB a remercié les membres de l'AGE pour leur confiance leur promettant de ne ménager aucun effort pour le développement de cette discipline en Algérie ainsi qu'au niveau mondial. « La promotion du Yoseikan Budo dans les milieux scolaires, le renforcement de la présence de cet art martial dans l'ensemble du territoire national notamment le sud ainsi que l'accompagnement des jeunes talents et des élites nationales constituent un engagement ferme de ma part et de la part de tout le bureau fédéral » a déclaré Ahmed Bouaraba. Le président de la Fédération a également lancé un appel à tous les pratiquants du Yoseikan Budo en Algérie, sans exception, à s'unir pour le développement de cet art martial japonais. Il est à noter, enfin, que ces élections anticipées ont eu lieu, au niveau de la bibliothèque communale de Douaouda, dans la wilaya de Tipaza suite à la démission de l'expert mondial Salah MOUHOUB (7ème Dan) de la tête de la fédération pour des raisons de santé. Âgé de 36 ans, le nouveau président de la FAYB a déjà occupé le poste de Secrétaire Général de la même fédération. Gradé ceinture noire (3ème Dan), Ahmed Bouaraba est un pratiquant du Yoseikan Budo depuis 1989, où il a participé à plusieurs championnats et compétitions défendant les couleurs de son club El Biar, d'Alger avant de rejoindre depuis quelques années l'Olympique Club de Hydra (OCH).

Lynda Louifi

BURKINA FASO

Le président Kaboré arrêté et placé en isolement

LE PRÉSIDENT du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, au pouvoir depuis 2015, a été arrêté et placé en «isolement», a rapporté lundi l'agence de presse burkinabé (AIB) citant des sources concordantes.

Des militaires dont certains portant des cagoules, ont pris position devant la Radiodiffusion-télévision nationale du Burkina (RTB). En milieu de journée, des manifestants se rassemblaient à la place de la Nation, pour disent-ils, soutenir «les leaders du mouvement».

Selon AIB, lundi matin, dans la capitale Ouagadougou, le trafic était quasi-normal comme les jours ordinaires et les banques et services ont ouvert. Toutefois, le grand marché de Ouagadougou (Rodwooko) et plusieurs marchés de quartier, sont restés fermés.

Des sources sécuritaires citées par plusieurs médias dont France 24 et RFI ont annoncé plus tôt que «le président Kaboré, le chef du Parlement (Alassane Bala Sakandé) et des ministres sont effectivement aux mains des soldats», à la caserne Sangoulé Lamizana de Ouagadougou.

En début d'après-midi, des sources contactées par l'AIB ont indiqué qu'il s'agit d'un «coup d'Etat» et que «les auteurs» feront une déclaration.

Dimanche, des coups de feu ont été entendus dans plusieurs casernes du pays, alors que samedi, des manifestations ont eu dans plusieurs villes contre la dégradation de la situation sécuritaire.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a condamné la «tentative de coup d'Etat» au Burkina Faso, selon un communiqué publié lundi.

«La CEDEAO suit avec une grande préoccupation l'évolution de la situation politique et sécuritaire au Burkina Faso, caractérisée depuis dimanche par une tentative de coup d'Etat», a indiqué le communiqué.

«La CEDEAO condamne cet acte d'une extrême gravité qui ne saurait être toléré au regard des dispositions réglementaires concernées», selon la même source.

«Elle tient les militaires pour responsables de l'intégrité physique du président Roch Marc Christian Kaboré et leur demande de retourner dans leurs casernes, de maintenir une posture républicaine et de privilégier le dialogue avec les autorités pour résoudre les problèmes», a conclu le communiqué de la CEDEAO.

Le président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Kaboré, au pouvoir depuis 2015, a été arrêté et placé en «isolement», a rapporté lundi l'agence de presse burkinabé (AIB) citant des sources concordantes.

R. I.